

Signalétique touristique - 3^{ème} tranche

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : Dans sa séance du 16 septembre 2004, le Conseil Municipal décidait la mise en oeuvre d'une signalétique touristique au coeur de la Ville en partenariat avec la Région de Franche-Comté.

Le projet concerne 100 panneaux dont la pose est prévue en plusieurs tranches annuelles.

Une première tranche de 40 panneaux a été mise en place en juillet 2005, une deuxième tranche de 36 panneaux en décembre 2005 (15 panneaux) et en juillet 2006 (21 panneaux).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite du partenariat avec la Région Franche-Comté pour engager la réalisation de la 3^{ème} tranche sur la base de 24 panneaux sous réserve de l'autorisation de propriétaires des monuments concernés (cf. : liste jointe)

Le coût estimé des 24 panneaux s'élève à 24 037,34 €. Comme pour les deux précédentes tranches, la Région de Franche-Comté prend en charge le coût du panneau à hauteur de 80 %, la participation de la Ville est donc de 4 807,47 €.

En cas d'accord, la dépense de 4 807,47 € sera imputée au chapitre 011.95/6042 CS 30200.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de ce partenariat avec la Région de Franche-Comté pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de la signalétique et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention relative à l'installation d'éléments de signalétique régionale du patrimoine liant la Ville à la Région de Franche-Comté.

Signalétique régionale du Patrimoine Programmation 3^{ème} tranche Besançon

Type	Fixation	Nom- bre	Désignation du Panneau	Montant	Participa- tion deman- deur (20%)	Participation Conseil Régional (80%)
Panneau 50x50	piètement	1	Tour Notre-Dame	1 984,78 €	396,96 €	1 587,82 €
Panneau 50x50	mural	1	Emplacement de l'ancienne porte Notre-Dame	1 490,43 €	298,09 €	1 192,34 €
Panneau 50x50	mural	1	Tour bastionnée de Chamars	1 490,43 €	298,09 €	1 192,34 €
Panneau 50x50	mural	1	Corps de garde de Chamars	1 490,43 €	298,09 €	1 192,34 €
Panneau 30x30	mural	1	Bastion du Saint-Esprit	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 50x50	mural	1	Tour bastionnée de Rivotte	1 490,43 €	298,09 €	1 192,34 €
Panneau 50x50	piètement	1	Quai Vauban	1 984,78 €	396,96 €	1 587,82 €
Panneau 30x30	mural	1	Corps de garde de la Gare d'eau	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Bastion de la ville	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Tour bastionnée du Marais	783,67 €	156,73 €	626,94 €

Type	Fixation	Nom- bre	Désignation du Panneau	Montant	Participa- tion deman- deur (20%)	Participation Conseil Régional (80%)
Panneau 30x30	mural	1	Bastion de l'archevêque	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Vestiges de la tour Saint-Pierre	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Bastion du moulin Saint-Paul	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Tour bastionnée de Bregille	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Ancienne aune de Besançon	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Vieille intendance	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Hôtel de Courbouzon	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Hôtel de Fleury-Villayer	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Maison à pignon	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Hôtel Porcelet	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	La treille et quelques maisons	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Hôtel Isabey	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Ancienne orangerie de l'hôtel Chifflet	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Panneau 30x30	mural	1	Tour Montmart	783,67 €	156,73 €	626,94 €
Total		24	Montant total TTC : 24 037,34 €		4 807,47 €	19 229,87 €

18 panneaux 30x30 mural : 14 106,06 €

2 panneaux 50x50 piètement : 3 969,56 €

4 panneaux 50x50 mural : 5 961,72 €

«**M. LE MAIRE** : C'est quelque chose que nous attendions, qu'avait lancé Jacques MARIOT avec la Région, qui continue et c'est très bien.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Nous saluons tout à fait la qualité du projet lié aux promenades théâtralisées. Simplement la question que je me pose et qu'on se pose, c'est de savoir quelle est la véritable orientation de la politique de la ville par rapport au tourisme, par rapport à cette notion-là, la stratégie envisagée, les actions et les objectifs, sachant que par rapport à ce qui a été réalisé l'année dernière, en faisant effectivement une étude de satisfaction, on s'aperçoit quand même que la Ville arrive, en tout cas pour ses actions touristiques, à attirer un public qui reste très largement bisontin, grand maximum un public de la Communauté d'Agglomération. Donc quelles sont les actions envisagées par la Ville pour attirer un public plus important et dynamiser justement au niveau économique ?

M. LE MAIRE : Ce que je vous propose c'est de laisser s'installer l'Adjoint GIRARD. Je pense effectivement qu'il y a nécessité d'un débat sur le tourisme dans le courant de l'automne lorsque l'Adjoint aura fait le tour des problèmes et pourra nous dire quelle est sa vision, d'autant plus qu'à l'automne nous saurons quand même où nous en sommes au niveau de l'UNESCO. Je dois me rendre au Québec avec l'Ambassadeur de France à l'UNESCO début juillet et lorsque je reviendrai du Québec j'espère que j'aurai le précieux classement, puisque tout n'est pas fini, il va falloir que j'aie encore argumenter sur ce dossier qui j'espère débouchera favorablement. Si effectivement, comme je l'espère, nous sommes classés au patrimoine mondial de l'Humanité, il est clair que ça va impacter très fortement. A cet égard il y avait ce matin une réunion très importante sur le tourisme et Vauban et je pense que dans le courant de l'automne, en tout cas si possible avant la fin de cette année, il faudra que les services du tourisme et l'office du tourisme, sous la direction de l'Adjoint, puissent nous tracer quelques perspectives car c'est un élément de développement économique très très fort que le tourisme.

M. Eric ALAUZET : Simplement pour rappeler, mais je pense que Jacques MARIOT pourrait mieux le dire, les politiques qui ont été menées à la fin de ce mandat et au début de celui-ci sont inscrites dans un plan stratégique qui existait à la Ville de Besançon. Je ne sais plus de quelle année il date mais il existait...

M. Jacques MARIOT : Le schéma de développement touristique.

M. Eric ALAUZET : C'est ça, donc on n'est pas à l'aveugle, simplement le début du mandat est propice à la réactualisation...

M. LE MAIRE : Il date de 2002 ou 2003.

M. Eric ALAUZET : Ce qui se faisait jusque-là était guidé quand même.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Il faudra le réactualiser quand même parce que l'élément Vauban est quelque chose qui est nouveau».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.